

MAIRIE  
DE  
SAINT JEAN BREVELAY

56660



Compte-rendu du Conseil municipal  
du 18 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Présents : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Brigitte PAYEN, Mme Isabelle PABOEUF, M. Gérard GICQUEL, Mme Christiane DUCLOS, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Viviane OLIVEUX, M. Thierry PEDRAU, M. Jean LE BRAS, M. Eric NOUAILLE (arrivé à 18h35), M. Mickaël HAMONIC, Mme Céline THOMAS-LE NEVEN, M. Stéphane GAUTIER, M Bruno GILLET, Mme Marie-Annick THEBAUD, Dominique VIEL, Mme Marie-Hélène MOISAN.

Absents : Mme Béatrice LEBLANC, Mme Catherine GUILLO, M. Raymond LE BRAZIDEC, Mme Caroline BESSEAU,

Pouvoirs : Mme Catherine GUILLO à M. Guénaël ROBIN

Date de convocation : 13 novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 20

Secrétaire de séance : M. Gérard GICQUEL

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé.

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégation de pouvoirs – décisions prises
2. Gratification stagiaire
3. Modification de la convention avec l'association ACB SAB
4. Tarifs assainissement collectif
5. Budget Principal - décisions modificatives n°2
6. Modifications des statuts de Centre Morbihan Communauté
7. Convention TAD
8. BSH – Réaménagement de la dette
9. Subvention restauration tableau Donation du Rosaire
10. Informations diverses

## 1. Délégation de pouvoirs – décisions prises

(arrivée de M. Eric NOUAILLE à 18h35)

- Opération 056 – acquisition matériel divers :
  - Entreprise SES, plaques de numérotations pour villages campagne nord, 1 210,30 € HT.
  - Filigrane Editions, 800 exemplaires du livre sur Saint Jean Brévelay de Guy Hersant, 14 928,25 € HT
  - Entreprise Alain Le Breton, fabrication de 16 bancs pour la chapelle St Roch, 4 380 € HT

- Entreprise Claude Chenu, 2 sèches mains automatiques pour le complexe de la Métairie, 281,50 € HT
  - Entreprise Engie Inéo, installation du matériel de sonorisation (cables & haut-parleurs) pour le bourg, 6 355,40 € HT
  - Entreprise Transelec, installation du matériel de sonorisation (amplificateur, lecteur...) pour le bourg, 2 556,98 € HT
  - Entreprise Risso, installation d'un ethylorest sur véhicule communal de prêt, 1 418 € HT
- Opération 058 – acquisition matériel mairie :
    - Entreprise Delta Informatique, changement matériel informatique utilisateurs, 2 286,9 € HT.
    - Entreprise O2.0, répéteur téléphonique pour la médiathèque, 364 € HT
  - Opération 166 – bâtiments communaux - travaux :
    - Entreprise Concept Enseignes, pose du numéro « 112 » sur la caserne, 475 € HT.
  - Opération 220 – constructions locaux associatifs :
    - Entreprise CEQ Ouest, inspection télévisée et curage des réseaux place de la médiathèque, 1 191 € HT.
    - Entreprise SNEF, pose complémentaire de 3 bornes wifi publics, 1 154,67 € HT.
  - Opération 225 – Salle de la Lande :
    - Entreprise Quarta, relevé topographique complémentaire sud du projet, 940 € HT
  - Opération 230 – Aménagement de la rue de la Croix des Victimes :
    - Entreprise Xavier Daniel, déplacement de la Fontaine et rehausse du Calvaire, 7 850 € HT
  - Opération 235 – Aménagement chemin piéton vers ZI du Lay :
    - Entreprise Lebreton, délimitation du domaine public en aval du projet, 927 € HT.

## 2. Gratification stagiaires

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal que M. Quentin LE BRETON est en stage au service animation jeunesse et prépare un BPJEPS « Activités physiques pour tous », pour une durée de 679 heures, du 25 septembre 2019 au 19 juin 2020. M. Antoine MOISAN est en stage au service administratif et prépare une licence Métiers de l'Administration Territoriale, pour une durée de 595 heures, du 18 novembre 2019 au 19 juin 2020.

Il est stipulé dans les conventions de stage que lorsque la durée de stage dans le cadre d'une formation initiale est supérieure à 2 mois, une gratification de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale est versée au stagiaire.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de M. le maire, à l'unanimité, décide,

- **De verser** une gratification de 3,75 € net de l'heure à M. Quentin LE BRETON, calculée et versée mensuellement en fonction des jours de présence.
- **De verser** une gratification de 3,75 € net de l'heure à M. Antoine MOISAN, calculée et versée mensuellement en fonction des jours de présence.

## 3. Modifications de la convention avec l'association ACB SAB

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que la commune a passé avec l'Association Centre Bretagne pour la Sauvegarde des Abeilles Bretonnes une convention en 2018 pour adhérer à l'association et prendre en charge la moitié des coûts d'élimination des nids de frelons asiatiques. Pour rappel, ces coûts sont les suivants :

- 20 € la destruction d'un nid primaire
- 40 € la destruction d'un nid secondaire sans nacelle
- 60 € la destruction d'un nid secondaire avec nacelle

Actuellement, il est demandé aux riverains de payer directement à l'association la moitié de la somme, l'autre moitié étant payée par la commune, sur un état trimestriel des interventions. Ce système est fastidieux à suivre et n'est pas satisfaisant pour la trésorerie de l'association.

Il est ainsi proposé de modifier l'organisation : l'association facturerait l'intégralité de l'intervention au riverain demandeur, charge à lui de réclamer ensuite à la commune une subvention de participation à hauteur de la moitié de la facture.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide** que la commune subventionne aux particuliers résidents sur la commune 50% d'une intervention de l'association ACB SAB pour la destruction d'un nid de frelon asiatique, sur la base d'une facture acquittée et d'un imprimé de demande d'aide.

#### **4. Tarifs assainissement collectif**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que la redevance Assainissement représente la part communale collectée par la SAUR et payée par les bénéficiaires du réseau collectif d'assainissement des eaux usées. Elle se monte en 2019 à 62,13 cts d'€ du m<sup>3</sup> d'eau. Chaque année, il est possible d'en réviser le montant. La hausse de l'indice des prix à la consommation sur un an en 2018 est de 1,6 %.

L'application de cette revalorisation à la redevance d'assainissement collectif ferait passer le m<sup>3</sup> d'eau à 63,12 cts d'€, soit une augmentation de 0,99 cts d'€.

Cela représente une augmentation de 1,19 € pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> d'eau (consommation annuelle moyenne pour un foyer de 3 à 4 personnes).

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,**

- **De valider** la hausse de la redevance assainissement collectif de 1,6%, portant le m<sup>3</sup> d'eau à 63,12 cts d'€.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

#### **5. Budget principal – décisions modificatives n°2**

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de faire plusieurs modifications du budget pour la fin d'année 2019 :

- Ajustement des recettes d'investissement : transfert de subventions du Conseil Départemental (PST & Amendes de Police) entre 2 projets
- Ajustement des dépenses d'investissement entre les différents projets : les chantiers n'ont pas tous avancé à la même vitesse en 2019, et il est proposé de basculer des crédits entre les opérations afin de permettre de régler des factures en attente sur certaines.
- Ajustement des recettes de fonctionnement

**BUDGET COMMUNAL 2019**  
**RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019**

		BP 2019	DM 1	DM 2	TOTAL 2019
001	Reports excedents Investissement 2018	942 731.43 €			942 731.43 €
021	Virement de la section de fonctionnement 2019	600 000.00 €	370 000.00 €		970 000.00 €
024	Produits de cession				
040	Opérations d'ordres	7 000.00 €			7 000.00 €
041	Opérations patrimoniales			2 500.00 €	2 500.00 €
10222	FCTVA (Fonds de compensation TVA)	380 000.00 €			380 000.00 €
10223	Taxe Locale d'Equipement	500.00 €			500.00 €
10226	Taxe d'Aménagement	30 000.00 €			30 000.00 €
	Legs	300 000.00 €	-300 000.00 €		
1068	Excédents fonctionnement 2018	744 215.52 €			744 215.52 €
165	Dépôts et cautionnements (encaissements)	3 000.00 €			3 000.00 €
1676	Location matériel	3 500.00 €			3 500.00 €
	Emprunt d'équilibre	1 060 000.00 €	100 000.00 €		1 160 000.00 €
	<b>Hors opération</b>	<b>4 070 946.95 €</b>	<b>170 000.00 €</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>4 243 446.95 €</b>
<b>Opération 056</b>	<b>Acquisition matériel divers</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 000.00 €</b>
<b>Opération 196</b>	<b>Travaux sur réseaux</b>	<b>6 899.40 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 899.40 €</b>
<b>Opération 214</b>	<b>Cabinets locatifs</b>	<b>166 879.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>166 879.00 €</b>
<b>Opération 220</b>	<b>Démolition - reconstruction locaux associatifs</b>	<b>299 261.47 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>299 261.47 €</b>
<b>Opération 221</b>	<b>Travaux et équipements de l'église</b>	<b>52 661.98 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>52 661.98 €</b>
<b>Opération 222</b>	<b>Réhabilitation ancienne bibliothèque</b>	<b>219 845.90 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>219 845.90 €</b>
<b>Opération 223</b>	<b>Aménagement rue de Rennes</b>	<b>88 941.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>23 000.00 €</b>	<b>111 941.00 €</b>
<b>Opération 225</b>	<b>salle en remplacement de la salle de kërivo</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Opération 230</b>	<b>Aménagement rue de la Croix des Victimes</b>	<b>27 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-10 000.00 €</b>	<b>17 000.00 €</b>
<b>Opération 235</b>	<b>Sécurisation plétonne route de Bignan</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 949 435.70 €</b>	<b>170 000.00 €</b>	<b>15 500.00 €</b>	<b>5 134 935.70 €</b>

**BUDGET COMMUNAL 2019**  
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019**

		BP 2019	DM 1	DM 2	TOTAL 2019
020	Dépenses imprévues	38 520.65 €	-25 600.00 €	7 500.00 €	20 420.65 €
041	Opérations patrimoniales			2 500.00 €	2 500.00 €
040	Opération entre sections				
1641	Remboursement capital emprunts	120 000.00 €			120 000.00 €
165	Dépôts et cautionnements (remboursements)	3 000.00 €			3 000.00 €
	<b>Hors opération</b>	<b>161 520.65 €</b>	<b>-25 600.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>145 920.65 €</b>
Opération 045	Espaces verts	10 000.00 €	0.00 €	-10 000.00 €	0.00 €
Opération 056	Acquisition matériel divers	38 000.00 €	0.00 €	27 000.00 €	65 000.00 €
Opération 058	Acquisition matériel mairie	30 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €
Opération 092	Acquisition matériel scolaire	15 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	20 000.00 €
Opération 115	Terrain pour réserves foncières	56 000.00 €	125 000.00 €	0.00 €	181 000.00 €
Opération 166	Batiments communaux - travaux	70 000.00 €	21 600.00 €	49 000.00 €	140 600.00 €
Opération 172	Matériels et mobiliers sportifs	40 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €	42 000.00 €
Opération 196	Travaux sur réseaux	95 723.75 €	0.00 €	0.00 €	95 723.75 €
Opération 205	Travaux dans le cimetière	12 500.00 €	0.00 €	0.00 €	12 500.00 €
Opération 211	Aménagement de rues	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
Opération 214	Cabinets locatifs	484 387.63 €	0.00 €	0.00 €	484 387.63 €
Opération 217	Aménagement rue de Bellevue	0.00 €	0.00 €	4 500.00 €	4 500.00 €
Opération 220	Démolition - reconstruction locaux associatifs	405 022.30 €	0.00 €	0.00 €	405 022.30 €
Opération 221	Travaux et équipements de l'église	15 626.24 €	0.00 €	0.00 €	15 626.24 €
Opération 222	Réhabilitation ancienne bibliothèque	703 306.64 €	0.00 €	0.00 €	703 306.64 €
Opération 223	Aménagement rue de Rennes	634 151.39 €	0.00 €	0.00 €	634 151.39 €
Opération 224	Gymnase scolaire	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Opération 225	salle en remplacement de la salle de kériwo	765 000.00 €	0.00 €	0.00 €	765 000.00 €
Opération 226	salle de gymnastique	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Opération 227	Révision du PLU	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
Opération 228	Centre Technique	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €	6 500.00 €
Opération 229	Rénovation lavoir	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Opération 230	Aménagement rue de la croix des victimes	380 020.00 €	0.00 €	0.00 €	380 020.00 €
Opération 231	programme voirie urbaine 2018	60 000.00 €	0.00 €	50 500.00 €	110 500.00 €
Opération 232	DUP terrains rue de Rennes	531 487.10 €	0.00 €	-250 000.00 €	281 487.10 €
Opération 233	Aménagement parking mairie	30 190.00 €	9 000.00 €	0.00 €	39 190.00 €
Opération 234	Restaurant scolaire	140 000.00 €	0.00 €	0.00 €	140 000.00 €
Opération 235	Sécurisation piétonne vers ZI du Lay	135 000.00 €	0.00 €	125 000.00 €	260 000.00 €
Opération 236	Aménagement rue de Menguen	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Opération 237	Aménagement zone Mainguy	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Opération 238	Rénovation ancilens locaux techniques	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>4 949 435.70 €</b>	<b>170 000.00 €</b>	<b>15 500.00 €</b>	<b>5 134 935.70 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2019	DM 1	DM 2	Total 2019
Total 011		Charges à caractère général	570 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	600 000.00 €
Total 012		Charges de personnel	810 000.00 €	0.00 €	0.00 €	810 000.00 €
Total 014		Atténuation des produits	2 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	12 000.00 €
Total 022		Dépenses imprévues	19 000.00 €	27 000.00 €	17 000.00 €	63 000.00 €
Total 023		Virement à la section d'investissement	600 000.00 €	370 000.00 €	0.00 €	970 000.00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
Total 65		Autres charges de gestion courante	350 000.00 €	0.00 €	-5 000.00 €	345 000.00 €
Total 66		Charges financières	12 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	13 000.00 €
Total 67		Charges exceptionnelles	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 375 000.00 €</b>	<b>427 000.00 €</b>	<b>23 000.00 €</b>	<b>2 825 000.00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2019	DM 1	DM 2	Total 2019
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total 013		Atténuation des charges	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total 70		Produits des services	240 000.00 €	0.00 €	0.00 €	240 000.00 €
Total 73		Impôts et taxes	1 489 000.00 €	15 000.00 €	10 000.00 €	1 514 000.00 €
Total 74		Dotations et participations	556 000.00 €	18 000.00 €	0.00 €	574 000.00 €
Total 75		Autres produits de gestion courant	85 000.00 €	24 000.00 €	3 000.00 €	112 000.00 €
Total 76		Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total 77		Produits exceptionnels	0.00 €	370 000.00 €	10 000.00 €	380 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 375 000.00 €</b>	<b>427 000.00 €</b>	<b>23 000.00 €</b>	<b>2 825 000.00 €</b>

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de M. le maire, à l'unanimité, décide,

- D'approuver les décisions modificatives proposées ci-dessus pour le budget principal.

## 6. Modifications des statuts de Centre Morbihan Communauté

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal que plusieurs changements sont intervenus cette année pour lesquels il convient de délibérer sur une modification des statuts de Centre Morbihan Communauté. Ces changements concernent :

- Le transfert à CMC de la compétence eau (regroupant la distribution, la production, le transport et le stockage)
- L'ajout du terme « création » à la compétence obligatoire sur les aires d'accueil des gens du voyage (conformité avec la loi)
- La modification de la composition de CMC suite à la fusion de Plumeliau et Bieuzy

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- D'approuver les statuts modifiés de Centre Morbihan Communauté joints en annexe de la présente délibération, ainsi que le transfert de la compétence eau prévue par ces derniers,

- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté

D'autoriser Monsieur le Maire à remplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 7. Convention avec Ambulances Taxis Services pour le TAD

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal que dans le cadre du service de Transports à la Demande fourni par la commune aux seniors en situation de besoin de mobilité, l'élargissement de ce service aux transports sur Vannes a été envisagée. Il est ainsi proposé de passer une convention avec Ambulances Taxis Services, pour assurer ce service et maintenir un cout d'accès modique pour les personnes bénéficiaires, d'un montant de 10 € AR.

La participation de la commune serait alors de 57,20 € par AR. Cette participation sera versée par la commune mensuellement, sur base d'une facture établie par la société ATS.

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité, décide,**

- **D'approuver** la convention avec la société ATS pour le service communal de Transports à la Demande vers Vannes.

- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

## **8. Bretagne Sud Habitat – réaménagement de la dette**

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal que l'Office Public de l'Habitat du Morbihan - BRETAGNE SUD HABITAT-, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par la Commune de Saint Jean Brévelay, Ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de desdites Lignes des Prêts Réaménagés.

**Le Conseil municipal,**

**Vu le rapport établi par l'Office Public de l'Habitat du Morbihan - BRETAGNE SUD HABITAT,**

**Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;**

**Vu l'article 2298 du code civil ;**

**A l'unanimité, décide :**

### **Article 1 :**

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues, notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

### **Article 2 :**

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes de Prêts Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 26/06/2019 est de 0,75 % ;

### **Article 3 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du Prêt réaménagé jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### Article 4 :

Le Conseil municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

### 9. Subvention restauration tableau « Donation du Rosaire »

Monsieur le maire faire part au Conseil municipal que le tableau de la Donation du Rosaire, situé dans une nef de l'église Saint Dominique de Saint Jean Brévelay, est inscrit à la liste des monuments historiques. Ce tableau est dans un état dégradé, et il est envisagé la possibilité de le restaurer (cadre + toile).

Cette restauration serait assurée par deux ateliers spécialisés, l'atelier OCRE pour la partie toile, pour un montant de 6 000 € HT, et l'atelier COREUM pour la partie cadre, pour un montant de 2 682 € HT.

Le tableau étant inscrit aux monuments historiques, des subventions sont possibles auprès du Conseil Départemental et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'État, selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
<b>Travaux</b>			
Restauration cadre	2 682.00 €	Conseil Départemental	4 341.00 €
Restauration Toile	6 000.00 €	DRAC	2 170.50 €
		Commune de Saint Jean Brevelay	2 170.50 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>8 682.00 €</b>		<b>8 682.00 €</b>

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, à l'unanimité, décide,

- **D'autoriser** le maire à demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux de restauration du tableau « la Donation du Rosaire ».
- **D'autoriser** le maire à demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux de restauration du tableau « la Donation du Rosaire ».

### 10. Informations diverses

1/ Rénovation de la rue du Menguen :

Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'engager une étude pour le réaménagement de la rue du Menguen. Le Conseil municipal autorise M. le maire à engager l'étude.

2/ Proposition de vente d'un terrain à Ambulances Taxis Services :

M. le maire propose au Conseil municipal, de vendre à la société A.T.S. la parcelle d'une surface de 1000 m<sup>2</sup> derrière la maison Mainguy, au prix de 60 € le m<sup>2</sup>. Le Conseil municipal donne son accord et autorise M. le maire à accomplir les démarches nécessaires à la vente.

3/ Proposition d'acquérir des petits systèmes permettant les déplacements pour les personnes à mobilité réduite.

M. Yann JONDOT, maire de la Commune de Langoëlan et Ambassadeur de l'accessibilité des bâtiments publics, lors de sa visite sur la commune a incité la mise en place de petites installations pour faciliter les déplacements auprès des services publics et commerces de la Commune. Le maire propose d'acquérir une rampe d'accès amovible et des dispositifs sonnettes-récepteurs et de les proposer aux commerçants. Le Conseil municipal autorise l'achat de ces petits matériels.

4/ Proposition d'engager une étude pour la réalisation du gros œuvre d'un entrepôt au bénéfice de l'ABM. Le local actuel mis à disposition à Kerivo sera prochainement vendu et les matériels de l'ABM étant stockés sur 3 sites, il apparaît judicieux de construire un nouveau bâtiment pour entreposer tout le matériel. Accord du Conseil municipal qui autorise M. le maire à étudier la faisabilité.

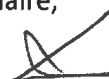


5/ Proposition d'aide financière à l'installation des nouveaux commerçants.

M. le maire propose au Conseil municipal d'aider financièrement les nouveaux commerçants qui s'installent sur la commune, par la prise en charge d'une partie du loyer la première année. Une réflexion sera menée, à savoir comment cela se fait ailleurs, et si le dispositif peut être mis en place sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h50.

Le maire,



Guénaël ROBIN.